



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Coulongé ESI Nantes Marsauderies

Mail : cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>



Déclaration liminaire
rencontre M. Rousselet en présence de M. Cornut et M. Kerguelen
du jeudi 6 octobre 2016

Messieurs,

La CGT note positivement votre volonté de rencontrer les agents des ESI nantais, mais s'interroge sur le but réel de votre visite aujourd'hui.

Nous ne pouvons pas déconnecter votre visite de l'annonce de la fusion programmée des deux ESI nantais.

Avec cette fusion, les masques tombent : les engagements de conservation des ESI pris lors de la création des DiSI il y a cinq ans sont désormais caducs.

La fiche du GT national du 19 septembre motivait le souhait de la Direction Générale par des facteurs d'opportunité immobilière, d'évolution des ressources ou d'affectation des missions.

Pour Nantes, alors que – contre la volonté de la majorité des agents concernés – l'ex DIT a été rapproché de l'ex CSI il y a moins de deux ans, que les missions restent très différentes entre un ESI de développement et un ESI d'exploitation, la CGT ne voit pas ce qui peut justifier une telle fusion. Ou alors, comme on l'entend parfois, s'agit-il d'une volonté d'affichage en jouant les bons élèves face à la DINSIC (la direction interministérielle de l'informatique de l'Etat) et en montrant qu'à la DGFIP on sait réformer ?

S'agit-il, puisqu'il n'y aura plus de CAP locale d'affectation pour les informaticiens, de pouvoir déplacer les agents du futur établissement fusionné d'un service à l'autre comme des pions, ou de les bloquer sur leur service, cela sans visibilité des représentants élus des personnels ?

Et tant pis si le futur responsable d'ESI devra jouer les supermen (ou les superwomen) en étant disponible pour l'ensemble des équipes, tant pis si les services devront fusionner deux budgets en cours d'année, tant pis si le positionnement du responsable dans l'un des deux bâtiments risque d'engendrer un sentiment de site principal et de site secondaire !

Au-delà des postes de responsables d'ESI, y aura-t-il d'autres suppressions d'emplois ?

Alors que les engagements d'origine de maintien d'ESI distincts appartiennent désormais au passé, comment croire que la DGFIP s'arrêtera en si bon chemin ? A

quand une fusion physique des deux établissements ? Voir une fusion avec les autres ESI de la DiSI ? **Nous relayons ici les inquiétudes de certains collègues de Tours, qui ne voient pas dans l'hébergement une garantie à long terme de viabilité de l'ESI.**

De même, lors de la création de la DiSI, **un service RH avait été maintenu à Angers.** Ce service voit ses effectifs diminuer au fil des départs. Comment seront traités les derniers agents qui resteront ?

Le dossier de la fusion des établissements nantais, aussi important soit-il, ne doit pas nous faire oublier les autres sujets qui nous préoccupent : **la mutualisation des missions des ESI** fait naître chez les collègues concernés des inquiétudes pour l'avenir. La diminution des effectifs rend les conditions d'exercice des missions de plus en plus complexes.

Nous ne reviendrons pas sur les baisses du pouvoir d'achat que subissent les fonctionnaires et que ne compensera pas un PPCR imposé par le gouvernement au mépris de la démocratie syndicale, nous ne reviendrons pas sur les projets d'augmenter le temps de travail des agents publics, mais, concernant le volet rémunération et temps de travail, nous rappelons les **pétitions signées par nos collègues de Rennes et Nantes Marsauderies concernant les rémunérations et compensations pour les heures de soirée et de week-end.** Nous réclamons avec eux un alignement vers le haut des pratiques locales en la matière. **Nos directeurs précédents n'étaient pas des philanthropes, ils avaient simplement compris la nécessité de reconnaître à sa juste valeur le travail en horaire atypique.**

Enfin, nous rappelons la problématique, particulièrement prégnante à Nantes, des **inscriptions au vivier de centrale.** Les collègues sont soumis au filtre de l'avis donné par la direction locale. Nous avons certes obtenu l'an dernier que les collègues soient destinataires de cet avis, mais la CGT revendique des critères transparents, afin que des collègues ne soient pas éternellement bloqués alors que d'autres, notamment ceux sortis d'école, peuvent être affectés directement sur les postes de statut central.

Nous espérons donc, Messieurs, que votre visite aura d'autres buts que l'affichage de belles photos sur Ulysse, et sommes à votre disposition pour échanger avec vous sur ces sujets.